

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA. Édition Tri-hebdomadaire... Un An, \$4.—6 Mois, \$2. Édition Hebdomadaire... Un An, \$3.—6 Mois, \$1.50.

L'ORDRE.

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION TRISÉMANAIRE. Six lignes, première insertion... 50 Cents. Chaque insertion subséquente... 13.

147

Toutes lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal No. 30, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montréal, 20 Novembre 1869

Dans un projet de loi concernant les écoles primaires que le gouvernement d'Ontario vient de présenter à la législature nous remarquons l'importante clause suivante :

Le minimum du salaire d'un maître d'école de première classe ne sera pas au-dessous de trois cents piastres par année.

Le gouvernement de M. Sandfield MacDonald a fait à une innovation très heureuse, qui lui vaudra, quelque soit son succès, la sympathie des amis de l'éducation.

Il n'y a pas de doute que ce qui a le plus nuit au progrès de l'éducation parmi nous, c'est la modicité des salaires accordés aux instituteurs.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

Quant à M. Provencher, on dit que ceux au pouvoir desquels il est en ce moment ne veulent ni le scalper ni lui ôter la vie, mais seulement le garder en otage, et imposent à sa liberté la condition de l'éloignement de M. MacDougal.

Ces nouvelles, on le pense bien, ont créé beaucoup d'excitation ici. On en attend le développement avec la plus vive impatience, et en attendant leur confirmation complète, on espère qu'elles ne sont pas vraies.

Grâce à la puissante initiative de quelques hommes pleins d'énergie, les paroisses de Longueuil, Boucherville et Varennes s'organisent actuellement pour macadamiser un chemin qui les mettra en communication facile avec Montréal dans toutes les saisons de l'année.

Ces compagnies seront incorporées dès la prochaine session, et les travaux commenceront au printemps. Les intéressés s'engagent à payer annuellement l'intérêt et un amortissement sur le capital engagé dans l'entreprise.

Nous soussignés, agriculteurs, propriétaires et autres des comtés de Chambly et Verchères, avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'Agriculture l'opportunité d'améliorer les grandes voies de communication aboutissant aux centres de commerce, dans le but de faciliter les transports des produits agricoles sur les marchés les plus avantageux, au plus bas prix possible.

Dans un projet de loi concernant les écoles primaires que le gouvernement d'Ontario vient de présenter à la législature nous remarquons l'importante clause suivante :

Le minimum du salaire d'un maître d'école de première classe ne sera pas au-dessous de trois cents piastres par année.

Le gouvernement de M. Sandfield MacDonald a fait à une innovation très heureuse, qui lui vaudra, quelque soit son succès, la sympathie des amis de l'éducation.

Il n'y a pas de doute que ce qui a le plus nuit au progrès de l'éducation parmi nous, c'est la modicité des salaires accordés aux instituteurs.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

Quant à M. Provencher, on dit que ceux au pouvoir desquels il est en ce moment ne veulent ni le scalper ni lui ôter la vie, mais seulement le garder en otage, et imposent à sa liberté la condition de l'éloignement de M. MacDougal.

Ces nouvelles, on le pense bien, ont créé beaucoup d'excitation ici. On en attend le développement avec la plus vive impatience, et en attendant leur confirmation complète, on espère qu'elles ne sont pas vraies.

taient d'entrer dans la Confédération. S'il faut en croire plusieurs dépêches venues de part et d'autre, mais qui se confirment toutes, c'est le contraire qui serait vrai.

En effet, il parait constaté qu'en arrivant sur le territoire du Nord-Ouest, le gouverneur MacDougal et ses compagnons se sont trouvés arrêtés par une bande de cinq ou six cent métis et canadiens insurgés, considérablement montés contre le gouvernement d'Ottawa et ses délégués.

M. Provencher fut effectivement envoyé en parlementaire auprès d'eux, mais loin de réussir à les calmer, il fut lui-même retenu prisonnier, et aux dernières dates il était encore.

De son côté, M. MacDougal fut repoussé du territoire et refut ordonné de reprendre le même chemin par lequel il était venu ; mais il se refugia sur le territoire américain où il s'est établi en attendant les événements.

Quels sont ces événements ? D'une part on annonce que le gouverneur a demandé au gouvernement d'Ottawa de lui envoyer des troupes ; de l'autre, que les colons anglais et écossais du Territoire ainsi que les officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson se préparent à faire cause commune avec lui et à lui prêter main-forte pour réduire l'insurrection.

Dans l'un comme dans l'autre cas, une effusion de sang semble inévitable.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

Quant à M. Provencher, on dit que ceux au pouvoir desquels il est en ce moment ne veulent ni le scalper ni lui ôter la vie, mais seulement le garder en otage, et imposent à sa liberté la condition de l'éloignement de M. MacDougal.

Ces nouvelles, on le pense bien, ont créé beaucoup d'excitation ici. On en attend le développement avec la plus vive impatience, et en attendant leur confirmation complète, on espère qu'elles ne sont pas vraies.

Grâce à la puissante initiative de quelques hommes pleins d'énergie, les paroisses de Longueuil, Boucherville et Varennes s'organisent actuellement pour macadamiser un chemin qui les mettra en communication facile avec Montréal dans toutes les saisons de l'année.

Ces compagnies seront incorporées dès la prochaine session, et les travaux commenceront au printemps. Les intéressés s'engagent à payer annuellement l'intérêt et un amortissement sur le capital engagé dans l'entreprise.

Nous soussignés, agriculteurs, propriétaires et autres des comtés de Chambly et Verchères, avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'Agriculture l'opportunité d'améliorer les grandes voies de communication aboutissant aux centres de commerce, dans le but de faciliter les transports des produits agricoles sur les marchés les plus avantageux, au plus bas prix possible.

Dans un projet de loi concernant les écoles primaires que le gouvernement d'Ontario vient de présenter à la législature nous remarquons l'importante clause suivante :

Le minimum du salaire d'un maître d'école de première classe ne sera pas au-dessous de trois cents piastres par année.

Le gouvernement de M. Sandfield MacDonald a fait à une innovation très heureuse, qui lui vaudra, quelque soit son succès, la sympathie des amis de l'éducation.

Il n'y a pas de doute que ce qui a le plus nuit au progrès de l'éducation parmi nous, c'est la modicité des salaires accordés aux instituteurs.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

Quant à M. Provencher, on dit que ceux au pouvoir desquels il est en ce moment ne veulent ni le scalper ni lui ôter la vie, mais seulement le garder en otage, et imposent à sa liberté la condition de l'éloignement de M. MacDougal.

commerce, dans le but de faciliter les transports des produits agricoles sur les marchés les plus avantageux, au plus bas prix possible. — Dans toute la vallée de Saint Laurent, nous ne craignons pas d'affirmer, les chemins sont impraticables pour les lourds charrois pendant neuf mois de l'année. Avec notre climat excessif, les travaux agricoles étant complètement arrêtés pendant un hiver de cinq mois, rien ne serait plus facile cependant que d'utiliser la couche de givre dont nos chemins sont couverts pour transporter les produits du sol aux plus bas prix possibles sur les marchés les plus éloignés.

Les avantages que donnent à l'agriculture, améliorant, par de bonnes voies de communication pendant toutes les saisons de l'année, sont trop évidents, et doivent être trop bien connus de Messieurs les membres du Conseil d'Agriculture, pour que nous insistions davantage sur leur importance.

Nous soussignés, agriculteurs, propriétaires et autres des comtés de Chambly et Verchères, avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'Agriculture l'opportunité d'améliorer les grandes voies de communication aboutissant aux centres de commerce, dans le but de faciliter les transports des produits agricoles sur les marchés les plus avantageux, au plus bas prix possible.

Dans un projet de loi concernant les écoles primaires que le gouvernement d'Ontario vient de présenter à la législature nous remarquons l'importante clause suivante :

Le minimum du salaire d'un maître d'école de première classe ne sera pas au-dessous de trois cents piastres par année.

Le gouvernement de M. Sandfield MacDonald a fait à une innovation très heureuse, qui lui vaudra, quelque soit son succès, la sympathie des amis de l'éducation.

Il n'y a pas de doute que ce qui a le plus nuit au progrès de l'éducation parmi nous, c'est la modicité des salaires accordés aux instituteurs.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

Quant à M. Provencher, on dit que ceux au pouvoir desquels il est en ce moment ne veulent ni le scalper ni lui ôter la vie, mais seulement le garder en otage, et imposent à sa liberté la condition de l'éloignement de M. MacDougal.

Ces nouvelles, on le pense bien, ont créé beaucoup d'excitation ici. On en attend le développement avec la plus vive impatience, et en attendant leur confirmation complète, on espère qu'elles ne sont pas vraies.

Grâce à la puissante initiative de quelques hommes pleins d'énergie, les paroisses de Longueuil, Boucherville et Varennes s'organisent actuellement pour macadamiser un chemin qui les mettra en communication facile avec Montréal dans toutes les saisons de l'année.

Ces compagnies seront incorporées dès la prochaine session, et les travaux commenceront au printemps. Les intéressés s'engagent à payer annuellement l'intérêt et un amortissement sur le capital engagé dans l'entreprise.

Nous soussignés, agriculteurs, propriétaires et autres des comtés de Chambly et Verchères, avons l'honneur de soumettre à l'approbation du Conseil d'Agriculture l'opportunité d'améliorer les grandes voies de communication aboutissant aux centres de commerce, dans le but de faciliter les transports des produits agricoles sur les marchés les plus avantageux, au plus bas prix possible.

Dans un projet de loi concernant les écoles primaires que le gouvernement d'Ontario vient de présenter à la législature nous remarquons l'importante clause suivante :

Le minimum du salaire d'un maître d'école de première classe ne sera pas au-dessous de trois cents piastres par année.

Le gouvernement de M. Sandfield MacDonald a fait à une innovation très heureuse, qui lui vaudra, quelque soit son succès, la sympathie des amis de l'éducation.

Il n'y a pas de doute que ce qui a le plus nuit au progrès de l'éducation parmi nous, c'est la modicité des salaires accordés aux instituteurs.

Cette situation est très grave ; mais il faut espérer que le gouvernement canadien, qui doit reconnaître aujourd'hui les erreurs qu'il a commises, ne l'aggravera pas davantage par une action trop précipitée.

the thirtieth of August in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty nine.

THOMAS FENWICK. (Minister of the Canada Presbyterian Church, Metis.)

Ayant par devers lui une preuve aussi certaine qu'authentique de l'acte criminel, M. l'administrateur du diocèse n'a pas hésité à se servir des foudres de l'Eglise pour faire rentrer les coupables dans le devoir, et mettre un terme au scandale affreux qu'ils causaient.

EDMOND LANGEVIN. Vicairé Général de l'Illustrissime et Révérendissime Jean Langevin Evêque de St. Germain de Rimouski et administrateur du diocèse.

A tous ceux qui les présentes verront

Etant informé d'une manière certaine et indubitable que Louis Otot, veuf de Geneviève Pineau, de la paroisse de St. Germain de Rimouski, et ci-devant de Bay-City dans l'Etat du Michigan, s'est présenté, le trente août dernier, devant un ministre hérétique, dans le but de contracter un mariage, contre les lois divines et humaines, avec Caroline Lavoie, aussi de la paroisse de St. Germain de Rimouski, nièce de sa défunte épouse, et que de fait ce prétendu mariage a eu pour témoins deux personnes qui en ont signé un acte avec le dit ministre hérétique.

Etant informé de plus que les dits Louis Otot et Caroline Lavoie ont agi en pleine connaissance de cause et sachant parfaitement à quels châtimens un pareil acte les exposait ; qu'ils en avaient fait la menace à leurs supérieurs ecclésiastiques et s'étaient vus pour ce fait avertis que l'excommunication serait la conséquence de leur impiété :

Considérant 1o que les dits L. Otot et C. Lavoie ont commis un acte d'apostasie en recourant à un ministre hérétique et ont fait à l'Eglise une insulte qui demande répression ;

Considérant 2o que le scandale donné par ces deux malheureux est énorme et appelle une punition proportionnée au délit ;

Considérant 3o que le crime ainsi commis est manifeste, notoire et flagrant :

En conséquence, de notre science certaine, au nom de la très Sainte Trinité Père, Fils et Saint-Esprit, au nom de la Sainte-Eglise catholique, et en vertu des pouvoirs qui nous ont été conférés,

Nous excommunions solennellement par les présentes et séparons de la société des fidèles les dits Louis Otot et Caroline Lavoie, voulant qu'ils soient privés de la participation aux sacrements et autres bénéfices spirituels durant leur vie et de la sépulture ecclésiastique à leur mort ;

Nous déclarons de plus que toute personne qui logera les dits excommuniés, ou qui les approuvera formellement devant témoins, encourra l'excommunication ;

Nous nous réservons à nous-même et à Monseigneur l'Evêque l'absolution de la dite excommunication.

Sera la présente sentence lue et publiée au prône de la messe paroissiale de St. Germain de Rimouski sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire pro tempore, le trente d'octobre mil huit cent soixante-neuf.

EDMOND LANGEVIN, Vic. Gén. Administrateur Par M. l'Administrateur J. GAGNE, Acol. Secrétaire pro tempore.

L'effet de cette punition terrible a été prompt et laissera une profonde impression dans tous les esprits. Les deux excommuniés, connaissant les conséquences de la sentence prononcée contre eux, ont fait tenir à M. le Grand Vicairé leur soumission sans réserve que nous avons été priés de publier pour que la réparation vienne à la connaissance de ceux qui ont été témoins du délit. Nous donnons ce document in extenso :

"Pénétrés de douleur d'avoir mérité les censures de l'excommunication de l'Eglise, nous soussignés, Caroline Lavoie et Louis Otot, supplions M. le Grand-Vicairé de vouloir bien lever la peine prononcée contre nous, nous absoudre de l'excommunication et nous rendre les droits et les privilèges d'enfants de l'Eglise. Nous offrons à cet effet de faire la réparation qui sera exigée de nous pour le scandale causé par notre conduite et pour l'injure que nous avons faite à l'Eglise en nous présentant devant un ministre hérétique. Nous prions les paroissiens de Rimouski et en général tous ceux qui ont été témoins de notre faiblesse et de notre chute, de nous aider à publier notre amendement honorable et notre repentir.

En foi de quoi nous avons signé à St. Germain de Rimouski, le 8 novembre 1869, en présence de témoins pour ce requis.

CAROLINE LAVOIE et LOUIS J. OTTOT, marque

E. Langevin, P. J. B. Blouin, P. P. L. Lavoie, F. A. Martin. Témoins

cèse et le contre-seing de notre Secrétaire pro tempore, le trente d'octobre mil huit cent soixante-neuf.

EDMOND LANGEVIN, Vic. Gén. Administrateur Par M. l'Administrateur J. GAGNE, Acol. Secrétaire pro tempore.

L'effet de cette punition terrible a été prompt et laissera une profonde impression dans tous les esprits. Les deux excommuniés, connaissant les conséquences de la sentence prononcée contre eux, ont fait tenir à M. le Grand Vicairé leur soumission sans réserve que nous avons été priés de publier pour que la réparation vienne à la connaissance de ceux qui ont été témoins du délit. Nous donnons ce document in extenso :

"Pénétrés de douleur d'avoir mérité les censures de l'excommunication de l'Eglise, nous soussignés, Caroline Lavoie et Louis Otot, supplions M. le Grand-Vicairé de vouloir bien lever la peine prononcée contre nous, nous absoudre de l'excommunication et nous rendre les droits et les privilèges d'enfants de l'Eglise. Nous offrons à cet effet de faire la réparation qui sera exigée de nous pour le scandale causé par notre conduite et pour l'injure que nous avons faite à l'Eglise en nous présentant devant un ministre hérétique. Nous prions les paroissiens de Rimouski et en général tous ceux qui ont été témoins de notre faiblesse et de notre chute, de nous aider à publier notre amendement honorable et notre repentir.

En foi de quoi nous avons signé à St. Germain de Rimouski, le 8 novembre 1869, en présence de témoins pour ce requis.

CAROLINE LAVOIE et LOUIS J. OTTOT, marque

E. Langevin, P. J. B. Blouin, P. P. L. Lavoie, F. A. Martin. Témoins

La satisfaction exigée a été que les excommuniés se présentent dans le vestibule de l'Eglise pour solliciter l'absolution de la censure dont ils étaient frappés. Effectivement, tous deux se sont présentés séparément dimanche dernier, et se tenant à genoux ont répondu affirmativement aux trois questions suivantes qui leur ont été adressées par M. l'administrateur revêtu du surplis, de l'étole violette et de la barrette.

"Caroline Lavoie, reconnaissez-vous que les degrés de parenté et d'alliance marqués dans le Levitique, ou établis par l'Eglise, empêchent de contracter mariage ?

"Reconnaissez-vous que l'Eglise seule a le droit de dispenser des empêchements de mariage, et qu'aucun recours à l'autorité civile ou à un ministre hérétique ne peut rendre valide un mariage contracté sans dispense de l'autorité légitime par des personnes liées d'un empêchement dans les degrés prohibés ?

"Reconnaissez-vous la nullité absolue du mariage que vous avez essayé de contracter devant un ministre protestant ?

M. l'administrateur est monté en chaire, a lu l'amende honorable et est descendu immédiatement pour prononcer à la balustrade du cœur l'absolution de l'absolution dans les termes suivants :

"Dominus Noster Jesus-Christus per suam píssimam misericordiam te absolvit : et ego auctoritate Dei

nous empêche d'aller à ce bal... —Vous voulez donc qu'il se rencontre avec Frantz, et que, par une insulte... Oh ! rien que d'y penser, je frémis !

—Votre mari le ferait taire ; voilà tout. —Mais vous ne vous souvenez plus de l'étudiant de Carlsbad... Mais vous ne savez donc pas que cet homme est un spadassin, et que lorsqu'il se bat, il tue !

—Je sais... s'écria la vieille folle à bout d'arguments, je sais que je suis la plus infortunée de toutes les tantes !

Sa nièce calma de la retraite présente à force de câlines promesses qu'il lui fit faire, et finit par quitter la place en se disant : nous n'irons pas à ce bal !

Mais, en entrant dans l'atelier, la première parole de Frantz fut celle-ci : —J'ai reçu une nouvelle invitation de Carlsbad. Cette fois, nous ne pouvons nous en dispenser ; il s'agit d'une fête de charité.

—Mon ami... cependant... —Il te faut... nous irons... —Fait-ce une illusion provenant de ses craintes ? Il lui sembla que Frantz venait de prononcer cet arrêt avec un air singulier, que peut-être il savait tout, que pour lui cette fête était une bataille !

Mais elle ne pouvait avouer ce qui se passait en elle. Quant à le retenir sous d'autres prétextes, ce fut vainement qu'elle le tenta ; quant à le laisser aller seul, c'eût été presque une lâcheté.

omnipotentis et beatorum apostolorum Petri et Pauli atque Ecclesiarum sanctæ, et ea qua fungor, absolvo te ab omni vinculo excommunicationis quam incurristi propter attentatum in gradu prohibito sine dispensatione apostolica matrimonium et participationem cum hereticis in divinis, et restituo te sanctis ecclesiarum sacramentis et unioni fidelium in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti."

Aucun spectacle ne pouvait être plus consolant pour des catholiques que celui d'une réparation si éclatante et d'une soumission si absolue à l'autorité suprême du premier pasteur. On se rappellera longtemps ces faits qui ne peuvent se produire que dans l'Eglise catholique, dont l'énergie est toujours la même et la charité proportionnée à sa force.

Il nous reste à regretter amèrement la conduite de ce ministre protestant qui, vivant au milieu de cultivateurs paisibles mais attachés à leur foi, n'ayant jamais à se plaindre d'aucun acte d'agression, froissés leurs convictions religieuses et se fait complice d'un acte aussi scandaleux devant la loi civile que devant la religion. Le fonctionnaire qui se rend coupable d'une pareille infraction au Code est passible d'une action devant les tribunaux et d'une amende. Nous espérons pour notre part qu'un exemple sera fait et qu'une due satisfaction sera accordée à l'opinion publique. Nous nous attendons que nos confrères de la presse voudront bien faire écho à notre faible voix ; tous ensemble nous exprimerons les désirs et les vœux d'une population outragée dans ses convictions religieuses, en demandant que la loi qui nous protège ne soit pas une lettre-morte.

La Voix du Golfe.

Le mariage légal aux Etats-Unis.

Comme contre-partie de ce qui précède, nous citons du *Courier des Etats-Unis* deux récentes actions judiciaires qui viennent de soulever l'âpre et de résoudre une question de la plus haute importance, celle de la validité du mariage, alors même qu'il a été formé par un simple engagement entre les parties et qu'il n'a reçu aucune consécration légale ou religieuse. Inutile d'ajouter que nous faisons nos réserves sur les appréciations de notre confrère de New-York :

"Le premier cas était celui que nous avons rapporté il y a quelques jours. M. et Mme Durand avaient vécu ensemble pendant seize ans comme mari et femme ; puis M. D. avait envoyé sa femme en France, et avait ensuite publié la nouvelle de sa mort dans les journaux de New-York ; en même temps il s'attachait à flétrir la réputation de celle qui portait son nom auprès de la famille de celle-ci, si bien que, résolue à obtenir une justification devenue nécessaire même auprès de ses parents, elle repartit pour l'Amérique, et vint demander aux tribunaux de New-York l'arrestation de son mari, dont le but, déclarait-elle, était, dans sa conviction, de la réduire à une vie de honte et d'abjection."

"Ayant à statuer sur la demande de Mme D., le juge Ethian a rendu un arrêt déclarant que, « bien qu'aucune cérémonie formelle de mariage, soit religieuse, soit civile, n'ait eu lieu entre les deux parties, il y avait cependant un engagement matrimonial sanctionné par une cohabitation de seize années comme mari et femme, ce qui, d'après les autorités, suffit pour constituer l'état légal du mariage."

"Le second cas qui vient de se produire à quelques jours seulement de distance du premier n'est pas moins clair ni moins concluant. Il s'agit d'une jeune fille qui, après avoir été mariée, n'a duré que quelques semaines, et le juge ne l'a pas moins considérée comme suffisante pour constituer une possession légale."

"John Bissell avait fait, en janvier 1867, la connaissance d'une toute jeune fille employée comme bonne d'enfant chez son frère, à Brooklyn. Il lui fit la cour pendant plusieurs mois, et lui proposa de l'épouser, vers la fin de juin de la même année. Elle fit quelques difficultés à raison de la différence de position qui existait entre eux, puis à force d'instances, elle finit par consentir. Cependant, peu de temps après, il apporta une légère variante à ses projets : il représenta à la jeune fille que, à ses yeux, la consécration officielle du mariage était une vaine formule qui n'ajoutait rien à sa validité, et qu'il serait aussi bien mariés sans l'intervention d'une autorité civile ou religieuse. Il y avait beaucoup d'exemples de semblables mariages, basés uniquement sur le consentement mutuel des époux, et, en s'unissant ainsi librement, ils seraient mari et femme tout aussi également que l'étaient son frère et sa belle-sœur."

"Bissell eut quelque peine à faire accepter cette théorie ; mais ses raisonnements sans cesse répétés finirent par triompher des résistances de la jeune fille, et d'un commun accord ils fixèrent au 15 juillet le jour de leur union."

"Au jour dit, en effet, Bissell et sa future se rencontrèrent à New-York, et se rendirent ensemble au Parc Central, où ils prirent une voiture découverte, et c'est dans cet équipage qu'ils s'engagèrent à la face du ciel à se considérer désormais comme mari et femme. Bissell passa un anneau d'or au doigt de celle qu'il prenait pour épouse, et lui dit : "Ceci est votre bague d'alliance ; nous sommes mariés. Je vivrai avec vous et pourvoierai à vos besoins jusqu'à la fin de ma vie." Au retour du Parc, ils se rendirent au n. 110 Waverley Place, où Bissell avait loué un logement dans une pension pour lui et sa femme, et ils s'y installèrent sous le nom de M. et Mme Bissell."

"Cinq semaines suffirent, cependant, pour rompre ces liens si étrangement contractés. Vers la fin du mois d'août, Bissell, alléguant de prétendues pertes pécuniaires, décida sa femme à aller demeurer chez sa tante, en attendant que des circonstances meilleures leur permisent de se rapprocher. Mais ce n'était là qu'un vain prétexte ; il avait résolu de l'abandonner, et il cessa depuis de la voir et de pourvoir à ses besoins, accrus par la naissance d'un enfant, venu au monde en mai 1868, c'est-à-dire un peu moins de dix mois après le commencement de la cohabitation dans Waverley Place."

"Tels sont les faits rédoits à leur plus simple expression. Ils ne sont pas niés par Bissell, lequel admet l'abandon, mais conteste la validité du mariage, en alléguant qu'il n'a pas été légalement consacré."

"Nous voudrions pouvoir reproduire en entier le jugement remarquable prononcé par le juge Barnard, de la

ser aller seul, c'eût été presque une lâcheté. —Non ! résolut-elle. Je serai du moins avec lui !

Le lendemain donc, dissimulant ses pleurs, elle se laissa parer pour le bal ; elle partit, des fleurs au front, la main dans l'âme.

Le Kursaall et ses jardins resplendissaient de lumières. Salons, allées et pelouses étaient littéralement encombrés d'une foule élégante et joyeuse. Déjà la grande voix des orchestres chantait sous les lambris dorés et sous les grands arbres, qui semblaient en feu. Jamais plus brillante fête n'avait été donnée à Carlsbad."

Frantz et Eva seuls restaient tristes. Lui, il ne pouvait se défendre d'une sorte de honte rétrospective en passant auprès de cette salle de jeu où s'était jadis entaché son honneur. Pour elle, il y avait tout là-bas de l'autre côté des jardins, en dehors de l'espèce éclairée, sur la lisière de la forêt, ce pavillon isolé qui lui rappelait un si amer souvenir !

Mais elle oubliait tout en ce moment : elle ne songeait qu'à regarder de toutes parts si n'apparaissait point le terrible majordome.

Un temps assez long s'écoula sans qu'il se fût montré. Renonçait-il donc à sa vengeance ? avait-il eu peur ? était-il parti de Carlsbad ?

(A continuer.)

Feuilleton de l'Ordre.

LE PARDON.

VIII. Suite.

A partir de ce moment, l'intérieur du château devint un véritable paradis. Presque constamment la jeune femme était là, tantôt dans la charmante attitude de l'ange du pardon, tantôt assise à l'orgue avec Marcellus, et surexcitant l'imagination de l'artiste en travail par quelque mélodie enchanteuse.

Le vieux maestro ne se trompait pas, c'était une vraie musicienne ; et bien souvent, lorsque les derniers accords s'éteignaient dans un doux murmure, Frantz lui disait avec une émotion profonde :

—En vous écoutant, Eva, qui ne ferait pas un chef-d'œuvre ?

Le reste du temps, on causait, du tableau d'abord. Frantz laissait librement parler sa pensée. Sainte joie d'avoir ressenti tel détail, naïve irritation à la suite d'un infructueux essai, espérances stériles, nouveaux projets, velléités d'orgueil, ambitions d'avenir, il ne taisait rien de ce qui passait dans le cerveau d'un artiste enivré de son œuvre ; il rêvait tout haut.

Quant à Marcellus, qui depuis longtemps avait son franc-parler ; quant à Eva, qui se familiarisait de plus en plus au milieu de l'épanouissante atmosphère de cette douce intimité, ils encourageaient, approuvaient, conseillaient, parfois même se permettaient une critique. Chacun avait son coin préféré, son groupe favori, et le défendait avec acharnement. Il y eut des discussions, des délibérations charmantes ; puis, des moments d'enthousiasme, où tous les esprits vibraient d'accord, où tous les cœurs battaient à l'unisson.

En dehors de cet inépuisable thème, la vieille Allemagne et l'amour si poétique qu'elle inspire à tous ses enfants, les originalités et les légendes sans nombre de la Bohême, les petits événements et les touchantes misères des environs, le bien que permettent de répandre autour de soi la fortune, la charité, la littérature, la musique, ravivaient sans cesse une attrayante conversation entre ces trois êtres si bien faits pour se comprendre, et permettaient à Frantz de se convaincre qu'Eva, non-seulement avait la grâce et la beauté, mais encore l'intelligence et toute la chrétienne mansuétude de l'ange auquel elle servait de modèle.

Son esprit était comme un fleur qui, au moment de pousser, se penche vers le soleil et ignore même le parfum ; son âme était comme un cerin qui s'enroule autour d'une perle de plus.

Et puis Wilhelm, ainsi qu'un trait d'union vivant, allait tour-à-tour de Pun à l'autre, égrenant par tout l'atelier son rire clair et ses espérances adorables.

Un jour, il dit à Frantz : —Pourquoi toi jamais embrasser maman ? je veux que tu l'embrasses ! —Une main il retenait sa mère, de l'autre il attirait vers elle son père adoptif.

Bon gré mal gré, il fallut bien que Frantz mit un baiser sur le front rougissant d'Eva.

Compagnie d'Assurance Mutuelle CONTRE LE FEU DE LA CITE DE MONTREAL.

Benjamin Comte, Ecr. Président. L. E. McNeill, Ecr. Sec. J. H. McNeill, Ecr. Sec. J. H. McNeill, Ecr. Sec. J. H. McNeill, Ecr. Sec.

ST. GEORGE & DRAPEAU ONT TRANSPORTE LEUR MAGASIN DE FERBLANTERIE ET PLOMBERIE AU NO. 98 RUE ST. LAURENT

COMPAGNIE D'ASSURANCE THE LIVERPOOL & LONDON & GLOBE

Directeurs en Canada. T. B. ANDERSON, Ecr., Président, (Président de la Banque de Montréal).

Polices d'Assurance sur le Feu et sur la Vie Envisées à Prix Modérés.

Directoire de la Puissance Canadienne

Le Directeur se propose de publier en septembre 1870 (si en lui vient suffisamment en aide par des souscriptions et des annonces) un ouvrage...

Le Directeur se propose de publier en septembre 1870 (si en lui vient suffisamment en aide par des souscriptions et des annonces) un ouvrage...

Le Directeur du Canada pour 1870. Le Directeur se propose de publier en septembre 1870 (si en lui vient suffisamment en aide par des souscriptions et des annonces) un ouvrage...

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867



E. PERRY & CIE., FABRICANTS D'ARTICLES DE VOYAGE EN TOUS GENRES

EXPOSITION DE PARIS. Malles de Cuir et autres, Valises, Boites à Chapeaux, Sacs de Nuit, Gibecières, etc., etc., etc.

PROVINCE DE QUEBEC CHAMBRE DU PARLEMENT. BILLS PRIVES.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, G. M. MUR, Greffier de l'Ass. Lég. Québec, 19 août 1869.

A VENDRE. UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, à un étage avec dépendances, située dans le Village St. Vincent de Paul, lie Jéous.

REPREZ VOS POELES A TEMPS. Les soumissionnaires ont en magasin des GRILS, de la BIQUE A FEU et de la FONTE pour la réparation de toutes sortes de Poêles, tels que les suivants:

ISANCE ET CONFORT! Les Bienfaits d'une Bonne Vue! Rien n'est aussi grand prix qu'une VUE PARFAITE; ou ne peut l'obtenir qu'au moyen de LUNETTES PARFAITES.

MM. LAZARUS, MORRIS & CIE., Opticiens & Opticiens, MONTREAL, LONDRES et HARTFORD.

Objet tant desiré. Les Lunettes Perfectionnées, ont été perfectionnées et dotées de tous les avantages de l'expérience et d'essais de tout genre et à l'aide d'appareils mécaniques très compliqués qu'ils ont établis, réussis à produire cet

F. GREENE, PLOMBEUR ET POSEUR DE TUYAUX AU GAZ ET A VAPEUR, 54, Rue St. JEAN.

ALAMANDRES PATENTÉES DE EDWARDS, AMÉLIORÉES A L'ÉPREUVE DU FEU, DES VOLEURS ET DU FEU ET DES VOLEURS.

ALAMANDRES DE SECONDE MAIN prises en échange et à vendre à bon marché

NOUVELLE PUBLICATION. La Vie des 25 nouveaux Saints 205 BIENHEUREUX

REFRIGÉRATEURS et GLACIÈRES. A BON MARCHÉ POUR ARGENT COMPTANT.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. LA LIGNE de la MALLE de cette COMPAGNIE se compose des Vapeurs suivants de Première Classe à plein pouvoir, en fer et à double engine, construits sur le Clyde:

N. PRATT & Cie., Meubliers et Sculpteurs DE GOUT ET DE FANTAISIE, No. 39, GRANDE RUE ST. LAURENT.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

MEUBLES. SETS DE SALON, DE SALLE À DINER, DE CHAMBRE À COUCHER, SIDE-BOARDS, COUCHETTES FRANÇAISES à Coins ronds, SOFAS, CHAISES EN ORIN, BUREAUX, LAYMANS, Dessus en Marbre et en Bois.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

Chemin de Fer VERMONT CENTRAL. 1869.—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ.—1869.

ATTENTION! Le Dr. LEBLANC, Dentiste, No. 581, Rue Craig, annonce au public et à ses collègues, qu'au 1^{er} Août, qu'il vient de recevoir, peut désormais extraire les dents sans douleur.

Volumes du "Pays" A VENDRE. TROIS volumes reliés du journal Le Pays, 1854, 1855 et 1856; à vendre à bonne composition, à ce Bureau.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.

LIBRAIRIE. Le soumissionnaire vient de recevoir un Assortiment très-varié de LIVRES, etc., etc., venant directement de France. On y remarque: un riche Collection de Livres de Prières etc. Velours, Ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc. Statues en Albâtre, Crucifix en Ivoire, Croix garnies, Chapelles montées en Argent et autres, Coquilles pour Chapelles, etc. Médailles en Or et en Argent, Médailles, Reliquaires, etc.